

La consommation de soins courants en centre de santé s'établit à 3,8 milliards d'euros en 2024, soit 1,5 % de la consommation des soins et de biens médicaux (CSBM). Elle demeure très dynamique en 2024, (+6,4 % en valeur), après trois années de croissance forte (+13,6 % de croissance annuelle moyenne entre 2021 et 2023), portées par une augmentation de l'offre de soins en centre de santé : en 2024, la France compte 900 centres de santé de plus qu'en 2020. Les soins effectués en centre de santé sont principalement des soins dentaires, d'ophtalmologie et d'orthoptie. En 2024, les organismes complémentaires financent 28,3 % des soins en centre de santé, une part supérieure à celle de la CSBM. 10,3 % des dépenses en centre de santé sont financées directement par les ménages ; cette part est inférieure à celle des soins en cabinet libéral (13,8 % en 2024).

Les soins en centre de santé représentent 3 826 millions d'euros en 2024

La consommation de soins courants en centre de santé s'élève en 2024 à 3 842 millions d'euros, soit 1,5 % de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) [tableau 1]. Entre 2014 et 2024, elle a augmenté de 152 %, soit une croissance bien supérieure à celle la CSBM dans son ensemble, qui a augmenté de 47 % sur la même période, et que celle des soins ambulatoires (+38 %).

Depuis 2010, la croissance des soins dispensés en centre de santé a connu plusieurs périodes (graphique 1) : de 2010 à 2014, une croissance de 5,5 % par an en moyenne ; de 2015 à 2019, une croissance plus soutenue, d'en moyenne 9,6 % par an ; un net ralentissement de la croissance en 2020 (+1,9 %) ; et un nouvel élan depuis 2021 (13,9 % de taux de croissance en moyenne entre 2021 et 2023). En 2024, les dépenses de soins en centre de santé demeurent soutenues (+6,2 %) ; elles sont portées par les volumes (+6,2 %) et les prix (+4,2 %), qui augmentent plus que l'inflation totale (+2,0 %).

Depuis 2010, la croissance des dépenses en centre de santé est portée essentiellement par le volume

de soins fournis : les prix des soins ont augmenté entre 2010 et 2024 d'en moyenne 1,1 % par an, tandis que le volume de soins consommés a augmenté d'en moyenne 7,1 % par an.

En 2024, les praticiens exerçant en centre de santé ont facturé 3 469 millions d'euros d'honoraires et l'Assurance maladie a pris en charge 246 millions d'euros de leurs cotisations sociales, en raison de leur conventionnement en secteur 1. Ainsi, la prise en charge des cotisations représente 7,1 % de la dépense de soins courants en centre de santé, contre 3,4 % en cabinet libéral.

En 2024, les ouvertures annuelles de centres de santé diminuent de 30 %

Sur la période 2016-2024, le nombre de centres de santé a augmenté fortement (Assurance maladie, 2025). Ainsi, l'Assurance maladie compte 2 900 centres de santé en France en 2024, contre près de la moitié en 2016. Cette augmentation du nombre de centres de santé s'est particulièrement concentrée sur la période 2020-2022. En 2023, le nombre d'ouvertures annuelles de centres de santé a ensuite fortement diminué (-15 % en 2023, -30 % en 2024)².

Tableau 1 Consommation de soins courants en centre de santé

	2014	2020	2021	2022	2023	2024
Soins courants (en millions d'euros)	1 522	2 453	2 911	3 249	3 616	3 842
Honoraires	1 394	2 204	2 618	2 897	3 228	3 469
Contrats et assimilés	16	92	110	145	174	127
Prise en charge des cotisations	112	157	182	206	214	246
Évolution (en %)	5,4	1,9	18,7	11,6	11,3	6,2
dont volume (en %)	4,9	-0,9	16,6	10,5	10,4	4,2
dont prix (en %)	0,5	2,9	2,0	1,1	0,9	2,1

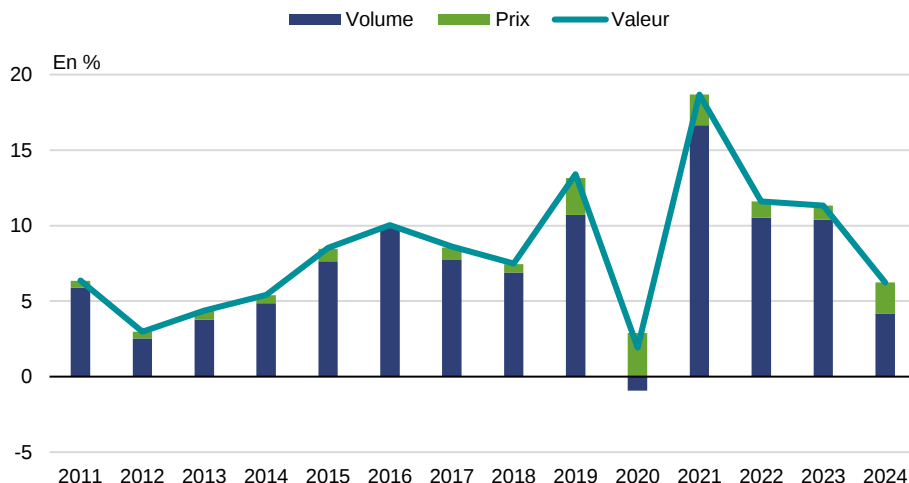
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee et Statistique mensuelle de la CNAM pour les indices des prix.

¹ En accord avec les recommandations statistiques internationales, les centres de santé incluent les centres de protection maternelle et infantile (PMI), dont les dépenses de soins courants sont estimées à environ 30 millions d'euros en 2024. L'essentiel des dépenses des

centres de PMI est comptabilisé comme des dépenses de prévention (fiche 23).

² La baisse des ouvertures de centres de santé peut sans doute être rapprochée des débats et de l'adoption de la loi du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé, dite loi Khattabi.

Graphique 1 Partage volume-prix de l'évolution de la consommation des soins en centre de santé



Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee et Statistique mensuelle de la CNAM pour les indices des prix.

Entre 2021 et 2024, le nombre de rencontres entre des patients et des praticiens en centre de santé a augmenté de 26,3 %. Il ralentit en 2024 : +4,2 %, après +11,5 % en 2023 et +8,8 % en 2022.

Les soins effectués en centre de santé sont principalement des soins dentaires, d'ophtalmologie et d'orthoptie

Les soins dispensés en centre de santé représentent 6,3 % du total des soins ambulatoires (*tableau 2*) hors activités techniques et auxiliaires (imagerie et biologie médicale, transports sanitaires). Les soins courants dispensés en ville sont majoritairement dispensés en cabinet libéral. Cependant, certains praticiens ont beaucoup plus recours à l'exercice en centre de santé que d'autres. Ainsi, les soins dentaires en ville sont dispensés à 15,8 % en centre de santé. De même, les soins d'orthoptistes sont fournis à 22,1 % en centre de santé, et les soins de médecins spécialistes de spécialités « médico-chirurgicales » à 8,3 %, portés par les ophtalmologues. Les autres praticiens ne dispensent qu'assez peu leurs soins en centre de santé : 4,0 % des soins de médecins spécialistes dans leur ensemble y sont dispensés, 1,4 % des soins d'auxiliaires médicaux, et 3,8 % des soins de sages-femmes. Les soins de médecins généralistes sont relativement plus dispensés en centre de santé que ceux des autres praticiens : 5,1 % des soins dispensés par des médecins généralistes sont effectués en centre de santé. Ainsi, la structure des soins ambulatoires varie considérablement selon le lieu d'exécution : 64,4 % des

soins effectués en centre de santé sont des soins dentaires, tandis qu'en cabinet libéral, les soins dentaires ne représentent que 23,2 % du total des soins. Les soins de spécialités « médico-chirurgicales » représentent 8,1 % des soins en centre de santé et 6,0 % des soins en cabinet libéral, tandis que les soins d'orthoptistes représentent 2,4 % des soins en centre de santé et 0,6 % des soins en cabinet libéral. Les auxiliaires médicaux représentent une faible part des soins en centre de santé (7,7 %) qui est bien plus importante en cabinet libéral (36,9 %), tout comme les médecins spécialistes pris dans leur ensemble (12,2 % contre 19,9 %). La part des soins de médecins généralistes en centre de santé et en cabinet libéral est relativement proche (14,9 % et 18,8 %).

Les ménages financent directement 10,4 % des soins en centre de santé en 2024

En 2024, les soins dispensés en centre de santé sont financés à 60,5 % par la Sécurité sociale (*tableau 3*), tandis qu'ils sont pris en charge à 63,6 % par la Sécurité sociale en cabinet libéral.

En revanche, en centre de santé, les organismes complémentaires participent au financement de 28,3 % des soins, contre 22,4 % en cabinet libéral. Ainsi, le reste à charge des ménages est significativement inférieur en centre de santé qu'en cabinet libéral : 10,3 % contre 13,8 %. ■

Tableau 2 Soins ambulatoires par praticien et par lieu d'exécution en 2024

	Niveaux (en millions d'euros)			Part en centre de santé (en %)	Structure (en %)		
	Cabinets libéraux	Centres de santé	Total en ville		Cabinets libéraux	Centres de santé	Total en ville
Médecins généralistes	10 709	574	11 283	5,1	18,8	14,9	18,6
Médecins spécialistes	11 359	470	11 830	4,0	19,9	12,2	19,5
dont spécialités de « médecine »	5 064	143	5 207	2,8	8,9	3,7	8,6
dont spécialités de « chirurgie »	1 261	18	1 279	1,4	2,2	0,5	2,1
dont spécialités de « plateaux techniques »	1 476	0	1 476	0,0	2,6	0,0	2,4
dont spécialités « médico-chirurgicales »	3 433	309	3 743	8,3	6,0	8,1	6,2
dont spécialités non classées ailleurs	125	0	125	0,0	0,2	0,0	0,2
Sages-femmes	655	26	681	3,8	1,1	0,7	1,1
Auxiliaires médicaux	21 031	297	21 329	1,4	36,9	7,7	35,1
dont infirmières	9 439	193	9 631	2,0	16,6	5,0	15,8
dont kinésithérapeutes	7 598	8	7 606	0,1	13,3	0,2	12,5
dont orthophonistes	1 323	2	1 325	0,1	2,3	0,0	2,2
dont orthoptistes	332	94	426	22,1	0,6	2,4	0,7
dont pédicures-podologues	273	1	274	0,3	0,5	0,0	0,5
dont psychologues	1 355	0	1 356	0,0	2,4	0,0	2,2
dont ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens	710	-	710	0,0	1,2	0,0	1,2
Dentistes	13 205	2 475	15 679	15,8	23,2	64,4	25,8
Ensemble	56 960	3 842	60 802	6,3	100,0	100,0	100,0

Note > Les activités techniques et auxiliaires sont hors champ de ce tableau.
Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 3 Répartition des dépenses de praticiens par financeur et lieu d'exécution en 2024

	Centres de santé		Cabinets libéraux		Total en ville	
	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	2 326	60,5	36 200	63,6	38 526	63,4
État	35	0,9	132	0,2	167	0,3
Organismes complémentaires	1 086	28,3	12 747	22,4	13 833	22,8
Ménages	395	10,3	7 880	13,8	8 276	13,6
Ensemble	3 842	100,0	56 960	100,0	60 802	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Pour en savoir plus

> **Assurance maladie** (2025, juillet). Charges et produits pour l'année 2026. Rapport.